

D.2024.07.12.2.1**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine****Séance du 12 juillet 2024****2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION****2.1 : SUPPRESSION DE POSTE**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du 8 juillet deux mille vingt-quatre, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du huit juillet deux mille vingt-quatre.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir**MOUDENC Jean-Luc**, représenté par Annette LAIGNEAU**TRAVAIL-MICHELET Karine**, représentée par M. SUTRA



Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO
Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DENOUVION Victor
DESCHAMPS Gilbert
DOITTAU Véronique

DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
FOUCHOU-LAPEYRADE
Jean-Pierre
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
OBERTI Jacques
PERE Marc

PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne

CARRAL Alain
ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude

NORMAND Xavier
ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 2

Votants : 4

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 4

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient en conséquence au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibérations D.2023.07.11.4.5 du 11 juillet 2023 et D.2024.02.09.2.5 du 9 février 2024, le Comité Syndical a créé trois postes des cadres d'emplois Ingénieur, Attaché et Attaché principal, considérant le départ à la retraite d'un agent de grade Ingénieur principal au 31/01/2024 et son nécessaire remplacement pour satisfaire aux missions de la collectivité.

Un agent de grade Attaché principal a été recruté au 01/05/2024 et a repris l'intégralité des missions afférentes au poste de chargé de mission en urbanisme.

Conformément à l'esprit des délibérations D.2023.07.11.4.5 du 11 juillet 2023 et D.2024.02.09.2.5 du 9 février 2024, indiquant que les postes non occupés pourront être supprimés, il est proposé, en considérant à ce jour les besoins en ressources humaines du SMEAT au regard de ses missions et activités, de supprimer le poste de grade Ingénieur principal et de préserver, en cas de besoin non identifié à ce jour, les postes de grades Ingénieur et Attaché.

Le tableau des effectifs de la collectivité sera mis à jour en conséquence.

Le SMEAT a consulté le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 juin 2024.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : DECIDE la suppression, à compter du 12 juillet 2024, d'un emploi permanent à temps complet de grade Ingénieur principal.

ARTICLE 2 : NOTIFIE cette délibération à Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour

Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente




Annette LAIGNEAU